

FINANCEMENTS NATIONAUX : VERS QUELLES THEMATIQUES STRATEGIQUES SERONT-ILS DIRIGES DEMAIN ?

LES ORIENTATIONS DU CONSEIL NATIONAL DE L'INDUSTRIE
ET COMITÉS STRATÉGIQUES DE FILIÈRE

P2 ▶ **Le rôle des comités
nationaux**

P3 ▶ **Les orientations
stratégiques des CSF**

- Agroalimentaire
- Industries et Technologies de Santé



Introduction

Dans ce nouveau numéro de NSL Veille, l'équipe du Pôle NSL vous propose un tour d'horizon des chantiers prioritaires récents et soutenus par le Gouvernement en lien avec les filières santé, agroalimentaire et transversale du Numérique.

Ces axes prioritaires jouent en effet sur la définition des critères de sélection des appels à projets nationaux des prochaines années et vous permettront de cerner les nouveaux leviers d'innovation et de compétitivité.

I. Le rôle des comités nationaux

Conseil National de l'Industrie (CNI)

Créé en 2013, la mission du Conseil National de l'Industrie (CNI) est d'éclairer et de conseiller les pouvoirs publics sur la situation de l'industrie et des services à l'industrie en France, sur le plan national, territorial et international. Présidé par le Premier ministre, il réunit les entreprises et représentants des salariés autour de thèmes stratégiques comme la formation, l'innovation, le financement des entreprises, l'économie circulaire ou encore le développement international.

Il se décline en 16 Comités Stratégiques de Filière (CSF) et comprend également 2 conseils transversaux : numérique

et international ainsi que 4 sections thématiques : économie circulaire, emploi et compétences, Europe, réglementation & simplification.

Le CNI veille à la constitution des contrats de filière de chaque CSF. Ils reprennent les points de vue & enjeux de la filière émis par l'ensemble des acteurs impliqués, fixent les engagements réciproques des industriels et de l'État et identifient les actions prioritaires à mettre en place.

16 CSF : Aéronautique / Alimentaire / Automobile / Bois / Chimie et Matériaux / Eau / Ferroviaire / Industries électroniques / Industries et Technologies de santé / Industries de la mer / Industries pour la construction / Industries de sécurité / Infrastructures du numérique / Mines et métallurgie / Mode et Luxe / Industries des nouveaux systèmes énergétiques / Nucléaire / Transformation et valorisation des déchets

CNI International

Mis en place le 23 juillet 2018, le **CNI international** a pour objectif de rassembler les acteurs publics et privés de l'export, en vue de dynamiser les exportations de l'industrie française. Il vise à accélérer et améliorer l'efficacité des actions menées sur les axes suivants :

- le développement des flux d'exportation ;
- l'internationalisation des PME et ETI industrielles dans les territoires ;
- l'accroissement du contenu « made in France » des offres industrielles françaises.

CNI Numérique

Il est primordial que tous les industriels intègrent les mutations profondes induites par le numérique, en termes de stratégie, production, vente, business model, collaborations intra et inter-filières.

La transformation numérique a été identifiée au sein des CSF comme un axe prioritaire. Ainsi, un correspondant numérique par filière sera en charge du plan d'actions de transformation numérique.

Instauré le 11 juillet 2018, le **CNI numérique** a pour objectif d'accélérer la transformation du tissu industriel français vers l'Industrie du Futur grâce au numérique. Il veille à la bonne interaction entre le volet numérique des CSF et la feuille de route de l'Alliance Industrie du Futur, sur quatre axes principaux :

Axe 1 : La transformation par le numérique des chaînes de valeur dans chaque filière

- Traçabilité des produits grâce à la technologie Blockchain pour la filière alimentaire.
- Intelligence artificielle appliquée aux données de santé pour la filière Industrie et technologies de santé.

Axe 2 : L'accompagnement de la transformation des entreprises industrielles par le numérique dans tous les territoires

- Déploiement d'accélérateurs *French Fab** notamment pour la filière alimentaire, complétés par certains dispositifs territoriaux spécifiques.

Axe 3 : Les nouvelles compétences rendues nécessaires par la transformation numérique

- Lancement d'une réflexion stratégique sur le développement des plateformes de formation aux technologies de l'industrie du futur (robotique, cobotique, fabrication additive, ...).

Axe 4 : Les enjeux de normes et de régulation attachés au numérique dans l'industrie

II. Les Comités stratégiques de filière (CSF) Le CSF Agroalimentaire

Le 16 Novembre 2018 paraissait le Contrat stratégique de la filière agroalimentaire, émis par le CSF.

La signature de ce contrat fixe le cap des chantiers prioritaires de structuration de la filière et montre le soutien de l'état auprès de l'ensemble des industries Agroalimentaires.

Ce qu'il faut retenir :

Le CSF Agroalimentaire met l'accent sur quatre chantiers opérationnels prioritaires :

1. Numériser l'information produit pour gagner en compétitivité et en qualité et pour redonner confiance au consommateur

Ce premier chantier se traduit opérationnellement par le lancement en Novembre 2018 du projet NUM-ALIM.

Le projet se décompose en trois objectifs :

- Établir des cartes d'identité numérique des aliments et les rassembler au sein d'un catalogue numérique unique ;
- Créer la plateforme française des aliments d'ici 2022 (plateforme NUM-ALIM), permettant de valoriser les données pour les consommateurs, les industriels de l'agroalimentaire et la recherche scientifique ;
- Définir la stratégie pour améliorer la traçabilité des aliments sur l'ensemble de la chaîne alimentaire grâce aux outils numériques et automatisés.

Il devrait être cofinancé par le PIA 3 via [l'appel à projet « structuration de filière »](#) et par les membres du consortium :

l'ANIA, Coop de France, la FNSEA, la Fédération du Commerce et de la Distribution, et le Fonds français pour l'Alimentation et la Santé (FFAS), porteur opérationnel du projet.

French Fab* : emblème de la dynamique de fédération et de coordination des réseaux d'accompagnement pour la transformation des entreprises industrielles par le numérique ; au travers de l'Alliance Industrie du Futur, des Régions de France (en cours de préparation pour 2019 pour la région Hauts-de-France), de Bpifrance, de France Industrie et plus largement des filières du CNI et des entreprises elles-mêmes.

Liens externes :

- Communiqué de presse CNI International
- Dossier presse CNI numérique

2. Protéines du futur, pour faire de la France un leader mondial des nouvelles sources protéiques

Les nécessités de développement de nouvelles sources de protéines ne sont plus à démontrer ([cf. veille NSL#1](#)).

Ce deuxième volet se décline ainsi en quatre objectifs :

- Soutenir des projets de R&D pour lever des verrous sur la qualité nutritionnelle d'un large panel de protéines ;
- Mettre en place un référentiel sensoriel commun afin d'accélérer le développement et l'industrialisation d'une large gamme de produits ;
- Définir et mettre en œuvre un plan d'actions de communication auprès du grand public ; définir et mettre en œuvre un plan d'accompagnement des entreprises à la réglementation pour faciliter l'introduction sur le marché de produits et solutions innovantes ;
- Accompagner les start-ups du secteur dans leur développement et leur financement.

Le soutien de l'état se traduit dans le PIA 3 avec l'identification d'une thématique sur les Protéines du futur de [l'appel à projets « Agriculture et alimentation de demain »](#) opéré par FranceAgriMer, en collaboration avec l'Ademe et Bpifrance.

Cette action est pilotée et animée par Tereos, l'association protéines France et l'interprofession des huiles et protéines végétales.

3. Valoriser la richesse de nos banques de ferments, le savoir-faire de nos entreprises et de nos structures de recherche

Trois objectifs sont associés à ce volet :

- Créer une association de recherche collaborative ;
- Mettre en place une plateforme de recherche précompétitive ;
- Définition d'un programme de R&D et de projets prioritaires.

Les dispositifs qui en découleront seront financés également par le PIA3.

Cette action est pilotée par Le groupe Lesaffre et réunit un nombre important d'acteurs :

Entreprises : Groupe Savencia, Groupe Lallemand, Lactalis, Pernod Ricard, Heineken, Eurogerm, Fromageries Bel, Groupe Danone, Dupont, Standa / **Organisations professionnelles :** ANMF, CNIEL, SYNPA, LIP / **Partenaires techniques :** INRA, TWB

4. Compétences et recrutement, mise en place d'un projet d'expérimentation territoriale intersectorielle en faveur de l'emploi

- Mise en place d'un projet d'expérimentation territoriale intersectorielle en faveur de l'emploi
- Mise en place d'un plan d'action accompagnant la transformation digitale

Pour plus de détails sur les actions citées n'hésitez pas à consulter le document original, ainsi qu'à nous contacter concernant les appels à projets évoqués dans ce document.

Autres actions de filière :

• 5. La mise en place de [l'accélérateur des PME Agro](#) :

Un programme d'accompagnement complet et personnalisé sur 24 mois destiné à répondre aux besoins d'entreprises dynamiques et ambitieuses.

• 6. Accélérer le déploiement de la RSE dans la filière agroalimentaire via la [plateforme Valorise](#) et accompagner la filière dans l'amélioration de sa performance environnementale.

• 7. Task force à l'international pour aider les entreprises agroalimentaires à s'internationaliser davantage, en mutualisant sur l'image France.

Liens externes :

- Communiqué de presse, dossier de presse
- Contrat de filière

Le CSF Industries et Technologies de Santé

Le Contrat stratégique de la filière des Industries et Technologies de Santé a été signé le 4 Février dernier et reprend l'orientation donnée par le CNI.

La filière des Industries et Technologies de Santé regroupe en France 3 100 entreprises qui totalisent aujourd'hui environ 455 000 emplois directs et associés et réalisent environ 90 milliards d'euros de chiffre d'affaires, dont 35,6 milliards d'euros à l'export.

Le CSF Industries et Technologies de Santé a identifié quatre projets majeurs :

1. La bio-production :

objectif de gagner un facteur 100 sur la productivité des technologies de production de molécules biologiques d'ici 10 ans et de renforcer le secteur pharmaceutique français par l'industrialisation de ces technologies de rupture sur le territoire national.

2. L'intelligence Artificielle :

pour les industries de santé et plus particulièrement la médecine de précision, qui souhaite créer autour du « Health Data hub », un écosystème d'envergure mondiale, avec des premières initiatives dans le cancer et les maladies inflammatoires.

3. Un projet sur l'antibiorésistance :

qui vise à faire de la France le pays européen emblématique de la lutte contre les agents pathogènes résistants.

4. Le développement de l'axe international :

poussant au renforcement de la position de la France sur la scène internationale en matière d'offre de solutions complètes et coordonnées de produits de santé.

Ces thèmes seront soutenus par deux actions transverses, portant sur la formation et le développement des compétences dans une perspective d'évolution forte des métiers avec notamment la création d'un campus accélérateur dans le domaine des biotech et du digital et le lancement d'un EDEC (Engagement Développement et Compétence). L'état réaffirme son soutien au développement des PME.

Conjointement à la signature du contrat filière, le Fonds d'Investissement Innobio2 a été officiellement lancé. Ce fonds, doté d'un montant initial de 135 millions d'euros abondé par les deux principaux souscripteurs Bpifrance et Sanofi, accompagnés par Boehringer Ingelheim, Ipsen, Servier et Takeda, investira dans les secteurs des produits biopharmaceutiques, du développement des bioprocédés, du diagnostic, des dispositifs médicaux et à la santé numérique.

Le Pôle NSL,
partenaire de vos
innovations

L'équipe du Pôle NSL est à votre écoute
pour vous aider dans le montage de vos projets !



Pierre-Louis ROBILLARD
Chargé d'affaires Agroalimentaire
probillard@pole-nsl.org
03 28 55 50 14



Marine MORFAUX
Chargée d'affaires Santé Nutrition
mmorfaux@pole-nsl.org
03 28 55 50 14



Ségolène Lebrun
Chargée d'affaires Biotechnologie-Santé
slebrun@pole-nsl.org
03 28 55 50 14